

REGION ET TERRITOIRE : SENSIBILISATION A LA REFLEXION EPISTEMOLOGIQUE

Vincent VESCHAMBRE, Université d'Angers

Type : Séance introductive aux TD de géographie régionale

Niveau : Licence

Durée : 2 heures (ou 3 si nécessaire)

Thèmes : GEOGRAPHIE REGIONALE, EPISTEMOLOGIE

Objectifs :

Cette séance vise à surmonter la difficulté d'introduire un enseignement par des considérations théoriques. Il s'agit d'amener les étudiants à la réflexion épistémologique sans les rebuter. Ce n'est donc pas un état des lieux sur **région** et **territoire** mais une sensibilisation à une démarche. Faire sentir aux étudiants que les concepts naissent, évoluent, meurent et que les définitions utilisées ne sont pas intemporelles. Leur faire comprendre que l'enseignant prend position dans le choix des concepts qu'il utilise et dans le contenu qu'il leur donne. En bref, montrer que les mots ne sont pas neutres.

Déroulement :

Première étape : repérer la nature des textes.

- 1 extrait d'un ouvrage du début du siècle, de type "géographie régionale" (document 1) :
P. VIDAL DE LA BLACHE, 1903, *Tableau de la géographie de la France*, Hachette.
- 2 extraits de textes de type "épistémologie de la géographie" (documents 2 et 9) :
un article : G. DI MEO et *alii*, 1993, "Territoire, patrimoine, formation spatiale", *Annales de Géographie*, sept., A. Colin.
un ouvrage : J. SCHEIBLING, 1994, *Qu'est-ce que la géographie ?*, Hachette.
- 6 extraits provenant de trois "dictionnaires de géographie" (documents 3 à 8) :
P. BAUD, S. BOURGEAT, C. BRAS, 1995, *Dictionnaire de géographie*, Hatier.
R. BRUNET, R. FERRAS, H. THERY, 1992, *Les mots de la géographie*, Reclus-La Documentation française.
P. GEORGE, 1994, *Dictionnaire de géographie* (5ème édition), PUF.

Deuxième étape : lire les textes.

Les étudiants sont invités à faire une lecture active et personnelle des textes du dossier (souligner, surligner, cocher...). Pour orienter la lecture, les étudiants sont d'emblée invités à confronter deux concepts qui sont "au coeur de la démarche géographique" (doc. 7). Une bonne demi-heure est nécessaire.

Troisième étape : construire une grille de lecture.

Dans quels registres peut-on comparer ces deux concepts ? Il s'agit de décomposer la comparaison, d'introduire des rubriques dans un tableau à deux colonnes. A cette étape, le travail par petit groupe devient possible.

Quatrième étape : relire les textes.

L'usage de la couleur est conseillé pour distinguer les différents registres de lectures précédemment définis. Les étudiants remplissent le tableau en citant les textes et 2 ou 3 d'entre eux viennent compléter la grille au tableau.

Cinquième étape : synthèse.

Cette synthèse est recherchée à travers la question suivante : quel est l'objet d'étude fondamental de la géographie selon que l'on emploie plutôt région ou plutôt territoire ?

Région : l'espace et ses découpages

Territoire : la société dans son rapport à l'espace

En guise de bilan provisoire, évocation d'un renversement de l'objet de la géographie : de l'organisation spatiale à l'organisation sociale. La synthèse, forcément simplificatrice, peut être nuancée à partir de la citation de Vidal de la Blache : à travers "*les conflits généraux des Etats et des peuples*", la dimension spatiale des sociétés frontalières est envisagée, même si cela ne constitue pas son principal objectif scientifique (doc. 1).

Autre conclusion : *l'utilisation du terme territoire* (ou de celui de région) *n'est pas neutre* (doc. 8).

Sixième et dernière étape : donner un titre au dossier.

Les étudiants sont alors en mesure de proposer un titre au dossier. Le titre suivant : "**de la géographie régionale à la géographie territoriale ?**", rejoint la réflexion de Pinchemel (1993) selon laquelle "nous sommes entrés dans l'ère d'une géographie territoriale".

Transition avec les séances suivantes :

La méthodologie est donc présentée à travers ce premier dossier, alors que le second est distribué en fin de séance. Présentation de la succession des séances avec une progression selon les échelles (cf. Scheibling : "*la notion de territoire est, autant que celle de société, passible d'analyse à des échelles variées : il existe des sociétés locales, des sociétés nationales et des sociétés qui se développent à un niveau supra-national*") (doc. 9) : Europe centrale, Roumanie (la construction du territoire national), Allemagne (de l'Allemagne réunifiée à la ville de Berlin). La thématique d'ensemble est celle des recompositions territoriales et des questions identitaires, consécutives à la chute du Rideau de fer, avec l'exemple principal de l'Allemagne réunifiée.

Prolongement :

Selon le même principe, les étudiants doivent réfléchir pour la seconde séance à une grille de lecture sur un dossier intitulé : **Europe centrale, Europe de l'Est, Europe intermédiaire.**

Résultats face aux étudiants :

Le travail décrit peut paraître dense pour une séance introductive (possibilité de réserver les étapes 5 et 6 à la séance suivante), mais la bonne participation des étudiants permet d'avoir un rythme soutenu. Par rapport à l'introduction classique et théorique infligée aux étudiants de l'année précédente, cette séance paraît plus efficace, comme en témoigne l'usage des deux concepts tout au long de l'année et l'attention plus marquée aux "mots de la géographie". On sent également les étudiants plus à l'aise vis-à-vis de ce qui ne leur paraît pas toujours "géographique" à première vue (ex : identité et situation sociale des "Ossies").

	REGION	TERRITOIRE
ETYMOLOGIE	- regio (régner) (5).	- de "terre" (9).
SENS COMMUN	- <i>quelque part</i> (5).	- <i>espace quelconque</i> (6) - <i>étendue de la surface terrestre correspondant à un espace national</i> (Robert) (9) : on parlera de <i>territoire français</i> ou de <i>territoire national</i> .
USAGE ADMINISTRATIF	- <i>circonscription de gestion et d'action, rassemblant des unités administratives plus petites, en France les départements</i> (3).	- <i>maille de gestion de l'espace ayant un statut inférieur aux circonscriptions normales (ex : TOM)</i> (5). - <i>aménagement du territoire</i> (9).
USAGE GEOGRAPHIQUE nombre d'entrées (Mots de la Géographie) ou de lignes (P. Georges)	10 / 29	5 / 8
adjectifs utilisés	- naturelle, économique, géographique (3), urbaine, industrielle (4), agricoles, laitières, montagneuses, maritimes ... (5).	- national, montagneux, linguistique (4).
ouvrages cités	- Vidal de la Blache <i>Tableau de géographie de la France</i> (1907) (7).	- Le Berre : <i>Encyclopédie de la géographie</i> (1992) NB pas d'entrée région.
périodes d'usage intensif	- début XXème - années 60.	- années 1980-1990.
usage classique	- <i>portion d'espace ayant une unité de fait de ses caractères physiques ("le sol")</i> (1), (3), (5).	- <i>espace géographique qualifié par une appartenance juridique</i> (4) notamment l'Etat (5). Cf. définition du Littré (fin XIXème) : <i>étendue de terre qui dépend d'un empire, d'une province, d'une ville, d'une juridiction</i> (9).
usage contemporain	- <i>découpage de l'espace marqué par l'existence d'un critère dominant</i> (7).	- <i>projection sur un espace donné des structures spécifiques d'un groupe humain</i> (6). - <i>espace socialisé, approprié</i> (2).
échelles	- <i>entre le national et le local</i> (5). - mais ce n'est pas une règle absolue (cf. <i>fraction du système monde</i> (5)).	- <i>souvent associé au cadre national</i> (9). - <i>mais notion passible d'analyse à des échelles variées</i> (9).

Document 1

La région rhénane

La Lorraine et l'Alsace s'adossent au Massif des Vosges. (...) Bien que très différentes, au moins par l'aspect, elles sont impossibles à expliquer l'une sans l'autre. Le rapport intime qui les unit se révèle dans leur structure et dans leur participation à une même histoire géologique. Il résulte aussi d'un autre genre de ressemblance qui assaille l'esprit au seul appel de leur nom. Ces contrées sont des frontières. Elles l'ont été dès l'origine de l'histoire. Elles n'ont cessé de l'être que temporairement, sous les Mérovingiens et les Carolingiens. Leur existence est traversée, dominée même, par les conflits généraux des Etats et des peuples.

La Lorraine et l'Alsace ne peuvent être considérées isolément. Elles font partie d'une région où elles se coordonnent avec d'autres contrées analogues dans une histoire géologique commune. La rive droite et la rive gauche du Rhin, la Forêt Noire et les Vosges, les pays du Neckar et ceux de la Moselle forment dans l'évolution du sol un ensemble qu'on ne peut morceler sans nuire à l'intelligence de chaque partie.

P. VIDAL DE LA BLACHE, 1903, *Tableau de la géographie de la France*, Paris, Hachette.

Document 2

En Gascogne, la Chalosse est un espace de petite taille, d'existence incontestable puisque les habitants des environs d'Hagetmau se déclarent « chalossais ». Il correspond bien à la définition même du territoire, espace socialisé, approprié. Pourtant, les six cantons qui forment la Chalosse n'ont historiquement jamais été unis et ne forment pas non plus une région naturelle. Aucune ville ne structure, ne polarise l'espace et la Chalosse correspond même à un « vide urbain », au regard des théories de Christaller. Quel est alors le ciment qui permet d'identifier la Chalosse comme un territoire ?

La réponse est donnée par les sondages. Pour les habitants du cru, la Chalosse se définit, s'individualise comme « une terre de villages loin des villes », comme « un espace vallonné, humide, argileux », mais surtout comme la « patrie du canard gras », et comme le lieu d'une mentalité particulière : le Chalossais se définit comme « sociable convivial, accueillant » ...par opposition au Grand Landais qualifié de « sauvage ». On notera que le territoire s'accompagne souvent d'un sentiment territorialiste, voire d'un rejet de l'autre !

D'après G. DI MEO, J.-P. CASRAINGTS, C. DUCOURT, 1993, "Territoire, patrimoine, et formation spatiale", *Annales de Géographie* (septembre).

Document 3

REGION

Portion d'espace ayant une unité du fait de ses caractères physiques, de son passé historique, de ses capacités économiques et éventuellement de la volonté organique de l'Etat. Se différencie de la province qui est de substance exclusivement historique et administrative. Dans le cadre de la pédagogie géographique on distingue des régions naturelles, des régions économiques et on réserve le terme de région géographique à la désignation d'espaces de composition hétérogène, se distinguant par des caractères dominants, quelle que soit leur nature, des espaces voisins.

Le terme de région est employé d'autre part par l'administration pour qualifier des circonscriptions de gestion et d'action, rassemblant des unités administratives plus petites, en France les départements.

La région, sous-espace intégré à un espace national, est définie par les liens (homogénéité, complémentarité) existant entre ses habitants et par son organisation autour d'un centre (doté d'une certaine autonomie). Elle est le résultat d'une association de facteurs actifs et passifs d'intensité variable et dont la dynamique propre est à l'origine des équilibres internes et de la projection spatiale.

P. GEORGE, 1994, *Dictionnaire de géographie*, Paris, PUF (5e édition).

Document 4

TERRITOIRE

Espace géographique qualifié par une appartenance juridique : territoire national, ou par une spécificité naturelle ou culturelle : territoire montagneux, territoire linguistique. Implique la reconnaissance de limites. La notion de territoire est associée à celle de frontière.

P. GEORGE, 1994, *Dictionnaire de géographie*, Paris, PUF (5e édition).

Document 5

région

1. Portion de l'étendue. L'un des mots les plus répandus, les plus vagues et les plus polysémiques de la géographie. Pourtant, il implique déjà un règne : *regio*; de : *reg* (dominer) comme roi, régir et régime. Et donc quelque chose ou quelqu'un qui régite, gère ou dirige.

2. Au plus vague c'est « quelque part », comme la région lombarde est quelque part du côté des reins. En ce sens il est au niveau de coin*, canton*, pays*. (...)

3. Les géographes tendent traditionnellement à réserver le mot à des entités spatiales d'échelle « moyenne », garantes d'un certain équilibre : le « régional » est quelque part entre le national (ou le continental) et le local. En fait, ce mot présente la particularité d'avoir un contenu qui varie selon les époques, les lieux, les stratégies et les dynamiques spatiales. L'Ecole « vidalienne », dite aussi de géographie régionale, a passé son temps à décrire des « régions », sans toujours les définir ni donner les règles du jeu de l'approche régionale, si ce n'est par « le sol », c'est-à-dire les roches*. On conférait habituellement à la région une « personnalité » pour la typer, selon le rayon d'épicerie* sur lequel elle se pouvait ranger : il en fut ensuite des urbaines, des industrielles, des agricoles, des laitières, des textiles, des maritimes, des déprimées, des montagnardes, tous les adjectifs disponibles pouvant ajouter un sens.

La géographie classique a donc employé le mot région à plus d'un usage. Elle en a fait d'abord et surtout le synonyme de région naturelle ; et encore, d'une nature partielle : un temps définie par les bassins hydrographiques, perçus comme unités physiques ; puis par la géomorphologie, voire la géologie (« le sol » selon Vidal de La Blache), plutôt que par l'écologie*, alors ignorée ou sous-estimée. Derrière ces découpages était l'implicite des « aptitudes » ou « potentialités » éternelles, censées régir la mise en valeur. (...)

4. Un mouvement opposé du pendule, sur le même axe, vit, du moins dans la France des trente dernières années, toute une école moniste n'appeler plus « région » que l'étendue tributaire d'une ville, dite aussi « aire d'influence »... Encore fallait-il que la ville eût vraiment l'air de « commander », d'avoir « de l'influence » : les pays du Tiers-Monde échappaient à cet honneur, ou à cette infamie, et se voyaient privés de région. L'optique était conforme à l'étymologie : région, régir. La logique eût été de dire que tout l'Occident n'était finalement que la région de New York (ou de Washington), et le reste, s'il y avait un reste, celle de Moscou.

5. Des géographes moins réducteurs réintroduisaient néanmoins le dualisme en distinguant ces « régions »-là, alors dites « polarisées », des régions qualifiées d'« homogènes », celles de la tradition, tout en admettant que le mot « homogène » n'était pas satisfaisant. (...)

6. Dans son sens le plus précis au contraire, la région est une maille* de la gestion territoriale parfaitement délimitée : la France métropolitaine a 22 régions. L'échelle est loin d'en être fixée et le mot est concurrencé en ce sens par province* dans de nombreux pays ; en Nouvelle-Calédonie, la réforme a fini par préférer province à région. L'expérience montre que l'on a tout intérêt à restreindre le mot à ce sens précis de circonscription administrative, en dépit de ces variations d'échelle.

7. On appelle également région, surtout à l'ONU, une fraction du système Monde comportant un ensemble d'Etats ; c'est en somme un synonyme de continent* : l'Europe forme une « région » (qui inclut d'ailleurs Israël, dont personne ne voulait ailleurs) ; on parle même d'une « sous-région ouest-africaine ».

8. L'aménagement régional semble représenter une version réduite et géographiquement localisable et forte de l'aménagement du territoire ou de la « mise en valeur » : (...) Le plus célèbre est sans doute celui de la TVA (Tennessee Valley Authority) des Etats-Unis de Franklin Roosevelt. (...)

9. En *région* est maintenant en France une façon élégante de dire « en province* » en éliminant toutes les connotations désagréables de ce mot, mais en éliminant l'Ile-de-France comme région capitale...

10. La *conscience régionale* et l'*appartenance régionale* sont des notions assez floues, fondées sur un vague sentiment, et une forme de réification qui tend à faire le Breton ou le Catalan têtus, l'Auvergnat chiche et l'Alpin résistant, quelques autres un peu demeurés, en une sorte d'idéologie de l'espace régional (au sens le plus vague) tel qu'il peut être vécu, qui prêterait à ses ressortissants quelques défauts et quelques qualités toujours soigneusement typées. (...)

Hors de la maille de gestion (sens 6), « région » n'est donc pas un concept opératoire en géographie, mais tout au plus une notion vague que seul éclaire le contexte, et qui ne mérite pas les actives querelles auxquelles son emploi donne lieu. Il ne semble pas souhaitable de forcer le mot à dire plus, serait-ce en le bardant d'adjectifs, alors même qu'il existe des termes plus précis : v. aire*, champ*, contrée*, géon*, maille*, pays*, quartier*, territoire*, tombée*, zone*. F+B

R. BRUNET, R. FERRAS, H. THERY, 1992, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Montpellier-Paris, Reclus-La Documentation Française.

Document 6

territoire

1. Maille* de gestion de l'espace, ayant en principe un statut inférieur aux circonscriptions normales, parce que l'appropriation n'y paraît pas complètement réalisée : les Territoires d'Outre-Mer (par différence avec les départements), les Territoires du Nord au Canada ; de même, le *krai* en Sibérie est différent de la région de plein exercice (*oblast*). S'applique notamment aux espaces pionniers*, lointains, peu peuplés. Le territoire se transforme ensuite en Etat ou en région quand il se trouve assez peuplé.

2. Espace* approprié, avec sentiment ou conscience de son appropriation. « S'il a du talon nu touché / Quelque gazon du territoire » (S. Mallarmé). Le territoire est à l'espace ce que la conscience de classe est à la classe : quelque chose que l'on intègre comme partie de soi, et que l'on est donc prêt à défendre. En ce sens, le concept est proche de ceux de patrie* et de nation*.

Comme notion juridique, le territoire renvoie en fait à l'existence de l'Etat*, dont la légitimité se mesure en grande partie à sa capacité à garantir l'*intégrité territoriale* assurée jadis, entre 1872 et 1914, par le corps des *territoriaux*, réservistes des classes d'âge les plus anciennes, et aujourd'hui, dans le domaine particulier de la protection contre l'espionnage, par la DST (*Direction de la surveillance du territoire*). C'est aussi l'Etat qui doit assurer une *autorité territoriale* sur un espace reconnu à l'intérieur par toute la population, à l'extérieur par les autres Etats, et borné par des limites bien définies ; ainsi se charge-t-il de l'*aménagement* du territoire*, même s'il en délègue une partie aux instances régionales.

3. La notion de territoire est donc à la fois juridique, sociale et culturelle, et même affective. Le territoire implique toujours une *appropriation* de l'espace : il est autre chose que l'espace. Le territoire ne se réduit pas à une entité juridique (certaines ne donnent pas naissance à un sentiment d'identité collective) ; il ne peut pas être non plus assimilé à une série d'espaces vécus*, sans existence politique ou administrative reconnue : l'ensemble des lieux dont les habitants vont au même hypermarché le samedi ne constitue pas nécessairement un territoire, en tous cas pas pour cette raison. Le territoire n'est pas le terroir*, ni l'aire de chalandise de la ville. Il ne se réduit pas davantage à l'enracinement paysan dans un lieu, ni aux attachements des citoyens à un quartier*, ni aux lieux fréquentés : il y faut quelque chose de plus, et d'abord les sentiments d'appartenance (je suis de là) et d'appropriation (c'est à moi, c'est ma terre, ou mon domaine).

Le territoire tient à la « projection » sur un espace donné des structures spécifiques d'un groupe humain, qui incluent le mode de découpage et de gestion de l'espace, l'aménagement de cet espace. Il contribue en retour à fonder cette spécificité, à conforter le sentiment d'appartenance, il aide à la cristallisation de représentations collectives, des symboles. (...)

4. Par métaphore, il existe des sens figurés du mot territoire, mais qui conservent l'idée de domaine personnel ou collectif : E. Le Roy-Ladurie a évoqué « le territoire de l'historien » pour définir le champ d'exercice de son activité. (...)

5. Territoire a parfois, ou avait, un sens faible par lequel se désignait un espace quelconque (v. la citation d'Elisée Reclus dans travail*, 1) ; on tend à éviter cet emploi. T+B

R. BRUNET, R. FERRAS, H. THERY, 1992, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Montpellier-Paris, Reclus-La Documentation Française.

Document 7

LA REGION, AU CŒUR DE LA DEMARCHE GEOGRAPHIQUE

La « région naturelle »

Pendant très longtemps, la géographie française a pensé les régions comme des régions naturelles.

La région a longtemps été au centre de l'analyse géographique. Dès le XVIII^e siècle, P. Buache, géographe du roi divise, en 1728, le royaume en bassins hydrographiques. Son analyse, malgré de très nombreuses erreurs, est révolutionnaire car elle fait fi des divisions administratives et accorde le primat à la géographie physique, ici l'hydrologie.

Mais l'ouvrage essentiel qui fonde l'analyse régionale est en 1903 le *Tableau de la géographie de la France* de **Vidal De La Blache**. Décrivant une série de « pays », il affirme aussi que les différences régionales sont liées à des différences d'ordre naturel, essentiellement morphologiques. Cet ouvrage au retentissement considérable est perçu comme fondateur d'une école de géographie, l'Ecole de géographie française ou Ecole « vidalienne ». A sa suite, les géographes considèrent la région avant tout comme une région naturelle, indépendante des limites administratives, les caractères physiques conditionnant, voire déterminant les traits essentiels de l'occupation humaine.

La **géographie régionale**, qui voit alors le jour, découpe l'espace en de très nombreuses régions et multiplie les monographies régionales. Les buts sont doubles. La description d'une étendue déjà assez vaste - la **chorographie** - permet beaucoup mieux d'arriver à une compréhension générale des phénomènes que la description d'un lieu précis ou **topographie**. L'étude régionale doit notamment permettre de comprendre les relations entre un milieu physique dominant et les activités humaines. L'autre but est, par la multiplication des monographies régionales, d'arriver *in fine* à un « inventaire » du monde. C'est dans ce but que Vidal De La Blache commença en 1914 une *Géographie universelle*.

Dominante jusqu'aux années 60, cette conception de la géographie montre pourtant rapidement ses limites. Les monographies régionales tournent parfois à l'exercice purement académique. Le critère physique présidant au découpage, le déterminisme peut alors atteindre des sommets. Les découpages régionaux se multiplient et la recherche des limites précises de la région pose deux problèmes. D'une part, le phénomène physique, fondateur de l'originalité régionale, n'est pas toujours évident et l'on invente même le concept de « région de transition », c'est-à-dire d'espace à mi-chemin entre deux régions et que l'on nomme pourtant région. D'autre part, cette analyse régionale se heurte au problème, visible dès le départ, des régions humaines et notamment urbaines, qui n'ont guère de limite précise. Vidal le premier remarque dès 1910 que « les régions naissent par leur centre ».

Dans les années 30, la loi de Reilly conceptualise le tout : l'attraction des villes sur leur environnement existe et ne dépend que de la « masse » de la ville et de la distance du lieu donné à cette ville. La multiplication, dans les années 50, des études sur les régions « centralisées par une ville », la région lyonnaise notamment, et sur les régions historiques ne présentant guère d'unité physique (la Bourgogne par exemple) sonnera le glas de la géographie vidalienne. De même, le découpage de la France en régions de programme entre 1947 et 1955 a accéléré la réflexion des géographes sur ce thème, même s'ils ne furent guère associés au découpage.

Aujourd'hui, les conceptions sur l'analyse régionale sont sensiblement différentes de celles exposées plus haut. Pourtant, l'héritage vidalien est si fort qu'il marque de façon inconsciente bon nombre de discours.

Quant aux géographes, ils emploient très souvent le terme en le qualifiant par son caractère dominant ou sa localisation : région urbaine, région de montagne ou région lyonnaise. La région apparaît donc en première approche comme un découpage de l'espace marqué par l'existence d'un critère dominant, le tout sans préjuger de sa taille. Les astronomes ne parlent-ils pas de régions interstellaires ? Rien d'étonnant donc si certains géographes ont tenté de définir clairement le terme et de chercher à le différencier d'autres découpages, notamment de « pays ».

Le terme de région reste donc aujourd'hui problématique, même si de plus en plus nombreux sont ceux qui lui donnent comme caractéristique d'avoir un centre, une direction. Une telle approche exclut les régions naturelles. Ce sont pourtant elles qui furent au cœur de la géographie française pendant plus de cinquante ans.

P. BAUD, S. BOURGEAT, C. BRAS, 1995, *Dictionnaire de Géographie*, Paris, Hatier.

Document 8

Les trois sens du mot territoire

On peut donner en première approche trois définitions du mot **territoire**, définitions ne s'excluant d'ailleurs pas mutuellement. Le terme peut désigner un découpage administratif. Les Territoires du Nord-Ouest ou du Yukon au Canada correspondent à des espaces ayant une autorité compétente, mais n'ayant pas dans le cas du Canada une forte homogénéité de population.

Un territoire est ensuite une étendue correspondant à un espace national. On parlera de territoire français ou de territoire national. Un tel territoire est limité par des frontières et abrite une population particulière, voire une nation. Les Territoires d'outre-mer en France correspondent donc aux deux sens précités du terme : division administrative française et existence d'un peuplement particulier disposant d'une certaine autonomie. L'Etat possède l'**autorité territoriale**, c'est-à-dire l'autorité politique sur tout cet espace, **eaux territoriales** comprises (l'espace marin en deçà d'une distance de 200 milles des côtes). La nation vit sur ce territoire qu'elle modèle et aménage.

Le troisième sens du terme est celui le plus utilisé par les géographes, même si son usage est assez récent. On désigne par territoire tout espace socialisé, approprié par ses habitants, quelle que soit sa taille. Ces derniers ont en effet une mémoire, mais aussi une pratique, une représentation de cet espace. Un territoire est donc l'œuvre des hommes et on pourra appeler territoires, des espaces n'ayant pas forcément d'unité naturelle ou historique et n'étant pas polarisés ou organisés par une ville.

Terme mis à la mode au début des années 80, le territoire pose aux géographes plusieurs problèmes, le premier étant celui de sa polysémie.

Pendant longtemps, le terme a été utilisé dans son sens le plus neutre, voire comme l'équivalent du terme d'espace. Ainsi, l'aménagement du territoire a longtemps été compris comme le simple aménagement d'un espace national, ce qui ne tenait pas forcément compte des vœux, des préoccupations de ses habitants. De même, nombre de géographes emploient parfois le terme de dynamiques territoriales et de configurations territoriales au sens restreint de dynamiques spatiales et de répartition spatiale.

Mais l'on comprend de plus en plus le territoire comme un espace socialisé et approprié. Les recherches en éthologie sur les pratiques territoriales des animaux ont même été utilisées par plusieurs chercheurs pour comprendre les comportements, les pratiques territoriales des hommes.(...)

L'utilisation du terme de territoire n'est donc pas neutre. Mais il en est de même avec celle de paysage et même d'espace. La géographie est-elle la science des paysages, celle de l'organisation de l'espace ou celle des territoires et pratiques territoriales ? La réponse à cette question n'est donc elle non plus pas innocente. C'est un des débats majeurs entre géographes aujourd'hui.

P. BAUD, S. BOURGEAT, C. BRAS, 1995, *Dictionnaire de Géographie*, Paris, Hatier.

Document 9

AU CROISEMENT DE L'HISTOIRE ET DE LA GEOGRAPHIE : LE TERRITOIRE

La géographie à la recherche d'un statut scientifique, s'est fixée comme objet, l'« espace », notion abstraite mais vide et, partant, d'un niveau réputé plus élevé. D'ailleurs, on peut remarquer que c'est au moment où la géographie s'engageait dans le « spatial » que la notion de *territoire* était laissée à la politique d'aménagement étatique. L'Etat s'est emparé du territoire pour des fins d'actions concrètes, alors que la géographie glissait vers un espace informel, qui conduit tendanciellement à privilégier l'abstraction des modèles.

Le terme de *territoire* est-il plus adéquat pour définir l'objet de la géographie (voir M. Le Berre in *Encyclopédie de la géographie : Territoires*) ?

Comme celui d'espace, il est polysémique. Son sens a évolué. A la fin du XIXe siècle, le Littré le définit encore comme une « étendue de terre qui dépend d'un empire, d'une province, d'une ville, d'une juridiction ». Il s'agissait donc d'une notion juridique et politique. Aujourd'hui, le dictionnaire Robert élargit la définition : « étendue de la surface terrestre sur laquelle vit un groupe humain et spécialement une collectivité politique nationale ». Chez Littré, la notion est associée à l'idée d'un pouvoir dominant une contrée ou un pays. Le Robert en dépolitise le sens et, s'il maintient une référence au cadre politique national, le sens principal concerne le rapport d'une société à la portion de l'espace terrestre sur laquelle elle vit.

Par ailleurs, *territoire* est souvent synonyme d'*aire d'extension* d'un phénomène. C'est ainsi qu'il est utilisé dans les sciences humaines, en biologie ou en éthologie, cette science du comportement des animaux : le gibbon marque son territoire...

Cette imprécision est un inconvénient sérieux. Si le terme est aussi flou que celui d'espace, s'il faut en préciser le sens et lui donner un contenu géographique, cela vaut-il la peine de tenter de le promouvoir ?

Il nous semble pourtant qu'il est pertinent pour la géographie et ce, pour deux raisons essentielles. La première tient à son étymologie. Comme le dit G. Bertrand déjà cité, « dans *territoire*, il y a terre ». Un *territoire* est, quelle que soit sa signification, une portion limitée de la surface de la Terre. La deuxième raison tient à ce que le mot conserve, à travers les évolutions de son sens, une signification profonde et constante : le rapport d'une société à un espace, parfaitement exprimé par le dictionnaire Robert. Or, cette définition du Robert correspond au sens commun. Le *territoire* offre donc l'immense avantage d'être accessible à tous immédiatement. Les géographes qui se plaignent souvent de ne pas être compris du grand public, trouveraient leur compte à l'adopter.

Le *territoire* a une localisation, une situation, une dimension, une forme, des caractères physiques, des propriétés, des contraintes et des « aptitudes ». Ce peut être la configuration des côtes, la répartition des masses montagneuses ou l'organisation du réseau hydrographique. Ces traits physiques n'intéressent pas, en eux-mêmes, le géographe. Ce qui l'intéresse, c'est ce que la société en a fait et continue d'en faire, en termes d'organisation et de construction territoriale. Ce caractère physique et concret ne se borne donc pas aux aspects naturels ; il concerne toutes les formes et toutes les structures imprimées par une société à son espace, qu'il s'agisse des paysages, de la répartition des hommes sur ce *territoire*, du système urbain, des réseaux de transport et de communication, ou encore des limites et frontières et de leurs répercussions sur l'agencement de l'espace. Il concerne enfin les modalités territoriales de fonctionnement de la société, c'est-à-dire la façon dont une société utilise le *territoire* pour vivre et se perpétuer, ce qu'en d'autres termes on appelle les dynamiques territoriales.

Dire que *territoire* est une notion concrète ne signifie nullement que tout ce qui le caractérise relève du physique et du matériel. Cela ne signifie pas non plus que soient exclus de l'analyse territoriale tout ce qu'une société peut comporter d'« idéal », de représentations, de sentiments d'appartenance, de comportements individuels ou collectifs ou d'institutions qui participent à l'organisation spatiale. La question fondamentale reste de savoir comment s'organise une société dans son rapport avec le spatial.

Le *territoire* est un produit de l'histoire de la société. Les formes et les structures spatiales sont historiques et en constante transformation/mutation. Il est, conjointement, le produit d'un processus d'appropriation d'un groupe social et le cadre du fonctionnement de la société. Il est le patrimoine d'une communauté. Il comporte à la fois une dimension matérielle et une dimension culturelle. La conscience d'appartenir à un *territoire* existe dans toute société, y compris chez des peuples qui en sont privés et qui aspirent à retrouver une terre perdue.

A cet égard, on pourrait reprocher au terme *territoire* d'être souvent associé au cadre national. Le risque serait, en effet, de faire une lecture « nationaliste » du terme et de privilégier le cadre national ou le cadre ethno-nationalitaire. S'il est vrai qu'une société peut se confondre avec son Etat et sa nation, comme en Europe occidentale où s'est imposé l'Etat-nation, la loi est loin d'avoir valeur générale. En réalité, la notion de *territoire* est, autant que celle de société, passible d'analyses à des échelles variées. Il existe des sociétés locales, des sociétés nationales et des sociétés qui se développent à un niveau supra-national. A chacun des niveaux correspond un type de *territoire*.

J. SCHEIBLING, 1994, *Qu'est-ce que la géographie ?*, Paris, Hachette.